

Exposition nationale « Jusqu'à 2 pages »

SVPQ 2026

6-7 Juin 2026

Salon du Timbre & du Vieux Papier de Québec

Hôtel Travelodge Centre de conférences

SVPQ © 2026

Règlements pour l'inscription des collections à l'exposition

Adressez toute correspondance à:

Le responsable des collections

a/s SVPQ 2026

Boîte postale 88250 Québec, QC G3J 1Y9 Canada

Pour toutes questions: salonduvieuxpapierdequebec@videotron.ca ou gteyssier@videotron.ca

1. Admissibilité

L'exposition compétitive est ouverte à tous les collectionneurs. Les demandes de participation doivent satisfaire aux conditions d'inscription contenues dans le présent prospectus. Les pièces présentées doivent être la propriété exclusive et de bonne foi de l'exposant. Le dépôt d'une inscription vaut déclaration implicite de l'exposant à cet effet.

2. Généralités

Format des collections : Une (1) page (Format 8½ pouces x 11 pouces / 23 cm x 29 cm vertical) ou (2) deux pages 8¼ x 11 ou une double page au format 17 pouces x 11 pouces, au choix.

Un exposant peut présenter plus d'une participation, y compris dans la même classe.

Le comité de l'exposition fera la sélection finale des participations acceptées à partir des formulaires d'inscription qu'il aura reçus, et recherchera l'équilibre et l'équité dans le processus de sélection. Le comité peut refuser toute participation, ou la recatégoriser à son entière discrétion, sans aucun justificatif.

3. Classes participatives :

A. Compétitive (jugée par une équipe de juges reconnus et par le public)

B. Non compétitive (uniquement jugée par le public)

Sous-classes :

1. Adultes

2. Jeunesse (Moins de 22 ans au 1^{er} janvier 2026)

Sous-sous classes :

a. Philatélie-Histoire postale : Philatélie traditionnelle; Histoire postale; Marcophilie; Paraphilatélie; thématique, de sujet, entiers postaux, PPJ, maximaphilie, Fiscaux, enveloppes illustrées, etc.)

b. Cartes postales illustrées

☞ Par exemple, une collection de cartes postales illustrées en classe adulte, non-compétitive : B1b

4. Inscription

Chaque inscription doit être inscrite dans sa classe, sa sous classe et sa sous-sous classe correctes sur le formulaire d'inscription officiel. Le responsable des collections se réserve le droit de reclasser toute collection.

Les soumissions électroniques sont fortement encouragées.

Aucune collection ne sera acceptée à moins que les frais prescrits n'aient été payés en totalité au moment de la soumission du formulaire d'inscription. (Voir la section 5.)

Veuillez libeller votre chèque à l'ordre de SVPQ Inc.

Paiement par virement bancaire à : salonduvieuxpapierdequebec@videotron.ca

Paiement par PayPal (ajouter 5%) à : salonduvieuxpapierdequebec@videotron.ca

Les formulaires d'inscription doivent être reçus au plus tard le **30 Avril 2026**.

L'accusé de réception du formulaire d'inscription officiel ne constitue pas une acceptation de la collection.

Le Comité de l'Exposition se réserve le droit de refuser toute collection sans donner de motif à ce refus.

Si une inscription est rejetée par le comité d'exposition, les frais d'inscription correspondants seront remboursés.

Si une collection n'est pas reçue avant **9 heures le 6 juin 2026** les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

5. Critères techniques

Les collections peuvent être présentées en langue française ou anglaise ou les deux.

Les collections seront présentées dans des cadres de seize (16) pages ; Chaque page ne doit pas dépasser 23 x 29 cm (9 x 11,5 pouces) ou 11 x 17 pour une double page.

Les collections doivent être montées sur des pages blanches ou de couleur claire.

Les pages doivent être placées dans des protège-feuilles transparents, fermés sur trois côtés. Les coordonnées de l'exposant doivent figurer au verso. Le nom de l'exposant ne doit en aucun cas figurer au recto des pages, sauf sur les lettres exposées à lui adressées.

Les collections ne respectant pas ce qui précède ne pourront être exposés ou jugés.

Les contrefaçons doivent être identifiées comme telles dans le texte. Le non-respect de cette consigne peut entraîner la disqualification de la collection.

6. Frais d'inscription

Collection Classe Adulte : \$10 (CDN) par collection

Collection Classe jeunesse & Classe Parent-Enfant: GRATUIT

7. Livraison des collections

Les collections peuvent être remises en mains propres par l'exposant ou son ayant droit ou livrés par tous moyens en port-payé à :

Le responsable des collections

a/s SVPQ 2024

Boîte postale 88250 Québec, QC G3J 1Y9 Canada

Les collections envoyées par la poste ou autres services doivent être reçues par le comité de l'exposition au plus tard le **5 juin 2026 minuit**.

Les collections livrées en mains propres doivent être reçues sur le site du Salon **avant 9h00 heures le 24 mai 2026**.

8. Démontage et Retour des collections

L'exposition se terminera à 15h00 le dimanche 7 juin 2026. Pour des raisons de sécurité, aucune collection ne pourra être retirée des cadres avant la clôture du Salon, et tant que tous les visiteurs n'auront pas quitté l'espace

d'exposition. Tout démontage des collections doit être effectué par ou sous la supervision directe du personnel du Salon.

Les exposants ou leurs agents peuvent être invités à présenter une preuve d'identité valide pour obtenir leurs collections auprès du comité d'exposition après la clôture de l'exposition. Les collections non réclamées en personne seront retournées aux frais du propriétaire dès que possible après la clôture de l'exposition de la manière indiquée par le propriétaire. Le prépaiement des frais de retour doit être joint. Des frais supplémentaires de 5,00 \$ canadiens doivent être inclus pour l'emballage et la manutention.

9. Assurance et sécurité

Les propriétaires sont avisés que dans leur propre intérêt, ils doivent prendre des dispositions pour assurer leur(s) collection(s). Les collections seront reçues, conservées, exposées et retournées aux risques et périls de leur propriétaire. Le comité de l'exposition s'assurera d'une sécurité raisonnable pour protéger les collections.

10. Responsabilité

Bien que tous les soins et précautions raisonnables seront pris avec les collections, aucune responsabilité ne sera attachée à aucune des sociétés ou organismes participants, ni à l'Hôtel Travelodge ou à ses employés, ni aux membres du comité organisateurs et/ou à leurs assistants bénévoles ou employés, pour toute perte ou dommages à un collection pour quelque cause ou raison que ce soit.

11. Jugement

Les collections de la Classe A (Compétitive) pourront ou non être jugées par un panel d'experts

12. Certificats & Prix

Des certificats de participation seront remis à tous les exposants.

Des prix spéciaux pourront être décernés à la discrétion du jury.

15. Autorité décisionnelle

Toutes les questions pouvant survenir concernant la compétition, qui ne sont pas prévues par le Règlement du Prospectus (autres que les décisions du Jury) seront tranchées par le Comité du Salon à sa seule et absolue discrétion.